

**« Soutien à la recherche et à la création en art contemporain » :  
un nouveau dispositif de la Région Bourgogne-Franche-Comté**

La Région met en œuvre une politique ambitieuse en faveur de l'art contemporain, dont la diffusion et la création en Bourgogne-Franche-Comté figurent au rang de ses priorités culturelles. C'est dans cet esprit qu'un nouveau dispositif vient d'être voté par les élus régionaux. Il s'adresse aux artistes et/ou collectifs d'artistes professionnels, dont le lieu de résidence principal ou le siège social se situe en Bourgogne-Franche-Comté.

L'aide régionale sera plafonnée à 3 000 € pour un projet de recherche et à hauteur de 5 000 € pour un projet global de création ou de création et recherche. Elle sera évaluée en fonction du projet et du plan de financement prévisionnel.

Pour déposer une demande, télécharger sur <https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/3438> le règlement d'intervention qui expose l'ensemble des critères d'éligibilité et les modalités de financement.

Dépôt des dossiers : chaque année, du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai.

Renseignements techniques : tél 03 80 44 40 51 - [artcontemporain@bourgognefranchecomte.fr](mailto:artcontemporain@bourgognefranchecomte.fr)

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie – [marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr) – tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos – [laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr](mailto:laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr) – tél 03 81 61 61 08